

<https://www.denney.fr/spip.php?article180>

Foire aux questions

- Infos pratiques - FAQ -

Publication date: mercredi 19 mai 2010

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

Pourquoi s'inscrire ?

La Commune de Denney met à votre disposition un espace réservé qui fait de vous un visiteur privilégié et vous permet de bénéficier de nombreux services performants et entièrement gratuits.

Important : Nous nous engageons à ce que les informations nominatives que vous nous communiquez ne soient jamais divulguées.

Après votre inscription sur notre espace membre, vous recevrez par mail un login et un mot de passe.

Une fois inscrit, vous avez accès aux services suivants :

- ▶ Poster des messages, questions ou réponses sur les différents salons des forums
- ▶ Ecrire vos propres articles, dossiers, astuces, ...
- ▶ S'inscrire à des lettres d'information
- ▶ Si vous n'avez pas l'âme d'un écrivain, vous pouvez proposer les articles que vous souhaitez voir sur le site, après sélection, nous tâcherons de les mettre en ligne le plus tôt possible. Il en est de même pour les brèves (articles courts)
- ▶ Messagerie interne sur l'espace membre, permettant de rentrer en contact avec les autres rédacteurs et/ou les administrateurs du site
- ▶ Laisser des commentaires sur les articles diffusés sur le site

Qu'est ce qu'un forum ?

(anglais:newsgroup) Service permettant discussions et échanges sur un thème donné : chaque utilisateur peut lire à tout moment les interventions de tous les autres et apporter sa propre contribution sous forme d'articles.

- ▶ (Journal officiel du 1 septembre 2000 : "vocabulaire internet")

Notre forum est donc l'endroit privilégié pour vous exprimer sur un des thèmes abordés.

Bien entendu si un thème manque, faites nous en part et nous ne manquerons pas de le faire apparaître pour peu qu'il soit en rapport avec le site.

Ma vie privée sera t-elle respectée si je participe ?

On s'interdit absolument la collecte de données personnelles vous concernant.

le site est un lieu d'échange et d'entraide, pas un lieu de récoltes de données publicitaires.

L'utilisation d'un pseudonyme permet de respecter la vie privée de chacun(e).

Est-ce que je vais recevoir de la publicité ?

Non ; Lorsque vous laissez votre adresse mail quelque part sur le site, elle ne peut pas être récupérable par un robot, de plus nous ne vendons ni ne donnons votre adresse électronique à quiconque.

Vous ne risquez donc pas de recevoir du courrier non sollicité "spam" parce que vous êtes abonnés.

Est-ce que le site est gratuit ?

Oui, oui, oui.

Pas de réponse à un mail envoyé, pourquoi ?

Le site est géré bénévolement et n'est donc assorti d'aucune garantie. En outre, nous ne répondons pas aux demandes dont les auteurs n'ont manifestement pas lu la présente FAQ. Nous ne répondons pas non plus aux gens qui, en toute mauvaise foi, cherchent à en tirer un profil pécuniaire ou à des horribles sites commerciaux pleins de publicité.

[Est-ce possible de créer une pétition ?](#)

Dans ce cas il faut nous envoyer un mail contenant toutes les informations nécessaires.

Nous limitons très strictement l'ouverture de nouvelles pétitions et nous n'acceptons notamment que les pétitions concernant des domaines gérés ou entrants dans le champ de compétences de la Municipalité.

Si vous voulez ouvrir une pétition, envoyez-nous un petit message en exposant votre projet.

► Qu'est-ce qu'une pétition ?

D'après wikipédia, il s'agit d'« une demande directe au souverain, ou au représentant de l'exécutif. Par extension, il est possible de faire une pétition envers toute personne morale disposant d'un pouvoir. » C'est la raison pour laquelle nous demandons à chaque pétition d'être adressée à un destinataire. Nous refusons les « pétitions » adressées « à l'ensemble de la population ».

► Qu'est-ce qui n'est pas une pétition ?

Une prise de position personnelle, un appel vague ne s'adressant à personne en particulier, un texte n'exprimant aucune revendication, etc... ne sont pas des pétitions et ne seront donc pas à priori publiés sur le présent site.

[Qu'est ce qu'une lettre d'information ?](#)

C'est un e-mail envoyé après inscription volontaire, aux personnes qui l'ont souhaité en nous communiquant leur adresse électronique.

Vous y trouverez les nouveaux articles mis en ligne et vous serez prévenus de la mise à disposition sur le site du dernier compte rendu du Conseil.

Vous recevrez cette lettre une fois par mois encore faudra t-il que pendant ce laps de temps il y est eu un nouvel article.

[J'ai rédigé un article et il n'est pas visible, pourquoi ?](#)

Simplement et probablement parce que nous n'avons pas eu encore le temps de le valider pour qu'il soit diffusé... !

Nous devons éventuellement reprendre la mise en page, éventuellement demander à l'auteur d'y apporter quelques

corrections. Car nous mettons un point d'honneur à ne pas toucher au "fond " de l'article, seul l'auteur peut y remédier.

Ils arrive malheureusement que certains articles soient refusés, parce qu'ils ne cadrent pas avec le contenu du site, soit parce qu'ils sont mal formulés, trop vagues ou imprécis. Nous envoyons donc un e-mail à l'auteur pour lui signaler.

Si vous n'avez rien reçu de notre part, vérifiez votre adresse e-mail, votre boîte aux lettres ou... patientez !

Certains contenus sont inappropriés, que faut-il faire ?

Nous visitons le site très régulièrement pour le vérifier.

Cependant, il peut arriver que nous passions à côté de certains.

N'hésitez pas à nous contacter si vous relevez des messages que vous jugez malvenus.

Quel genre de messages, puis-je placer sur les forums et les commentaires ?

Le but du site est d'être un lieu d'échange rapide et facilement accessible à tous les internautes, afin de leur permettre de trouver des informations, d'échanger celles-ci, de fournir des explications, et de discuter de sujets concernant la Commune. Les messages qui traitent de ces sujets sont les bienvenus.

Les messages traitant d'autres choses que ces sujets seront malheureusement retirés, ainsi que d'éventuels messages injurieux, diffamatoires, haineux ou inappropriés. Soyez donc (plus ou moins...) "correct".

Comment trouver un article ?

Pour trouver un article, plusieurs solutions sont proposées :

- ▶ En naviguant à travers les différents menus et sous-menus
- ▶ En saisissant un mot dans le formulaire "Rechercher sur le site" situé sur le bandeau à droite en haut de l'écran. Ce formulaire s'appuie sur un moteur de recherche très puissant. En saisissant au moins trois lettres, ce moteur retournera tous les articles, brèves et événements contenant ces lettres
- ▶ En cliquant sur le bouton "Recherche par mots clés". Un écran vous proposera de choisir un mots-clés (thèmes) dans une liste dont l'article recherché aura une forte probabilité d'appartenir

[Peut-on télécharger des articles ?](#)

Oui, chaque article peut-être converti et téléchargé au format PDF.

Il suffit de cliquer sur l'icône d'Acrobate Reader située au niveau du titre de l'article. Charge à vous ensuite de l'enregistrer sur votre ordinateur.

[Combien a couté le développement du site à la Commune ?](#)

Beaucoup de sueurs et de nuits blanches. En tout cas pas un euro !

[Est-il possible de changer son mot de passe ?](#)

Oui il est possible de changer son mot de passe, c'est même recommandé.

Lors de votre inscription un robot calcule et transmet un mot de passe complexe et difficile à retenir.

Si vous souhaitez le changer le processus se déroule alors en trois étapes :

- ▶ Demander à changer de mot de passe
- ▶ Réceptionner le mail vous invitant à vous rendre à une adresse spécifique
- ▶ Saisir le nouveau mot de passe

Concrètement voila comment il faut procéder :

- ▶ Sur la mire de connexion vous cliquez sur le lien "Mot de passe oublié ?"
- ▶ Sur l'écran suivant vous saisissez votre adresse mail (et non votre nouveau mot de passe, il est encore trop tôt !)
- ▶ Vous vous connectez ensuite à votre boîte mail, vous avez reçu un courrier de la part de la Commune de Denney, à l'intérieur un lien vous invite à vous rendre à une adresse, cliquer sur celle-ci
- ▶ A l'adresse indiquée vous saisissez votre nouveau mot de passe et vous quitter l'écran. La procédure est terminée.

[Comment adapter à notre vue la taille de la police de caractères ?](#)

Sur le bandeau du haut juste à côté du formulaire "Rechercher sur le site" vous remarquerez deux icônes en forme de loupe.

Suivant l'icône sélectionnée vous augmentez ou diminuez la taille de la police de caractères.

[Avec quel outil avez-vous développé le site ?](#)

Le site a été développé avec le gestionnaire de contenu SPIP qui a été écrit en langage PHP. Il s'appuie entre autre comme c'est le cas pour ce site sur la base de données MySQL et un serveur Apache.

SPIP est un logiciel libre disponible sous licence GPL, animé et évoluant grâce à une communauté très active d'internautes.

Pour information il s'agit d'un logiciel français ! Des liens en bas de page du site donnent accès aux sites de référence SPIP et Sarka-SPIP, ce dernier étant le squelette dont nous nous sommes inspirés.

[Qui est votre hébergeur ?](#)

Actuellement c'est OVH. Le forfait mensuel de l'hébergement coûte 6 Euros, une sauvegarde automatique quotidienne est également comprise dans ce tarif.